

## Message

### TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

#### Utilisation de TikTok : mise à jour des consignes

Lundi 16 décembre 2024

#### Destinataires: Personnel avec accès Mémo additionnel - Cadres (membres et non membres de l'ACPUM)

Aux cadres académiques, administratifs et administratives,

Depuis mars 2023, l'utilisation du réseau social TikTok est interdite à l'UdeM conformément à une directive du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Cette directive a été mise à jour et la consultation de TikTok est de nouveau possible sur nos campus, mais sous certaines conditions.

#### Directives pour les appareils institutionnels

- L'utilisation de TikTok sur les ordinateurs ou les téléphones cellulaires appartenant à l'UdeM est permise uniquement par l'entremise d'un navigateur Web et du site tiktok.com. L'application TikTok ne doit pas être téléchargée.
- Lors de l'utilisation de TikTok sur un appareil institutionnel, les membres du personnel doivent adopter un comportement passif et éviter de poser les actions suivantes :
  - Suivre ou contacter d'autres utilisateurs;
  - Rétroagir ou réagir à l'aide de fonctionnalités (p. ex. les clics « j'aime »);
  - Utiliser la messagerie privée;
  - Transmettre leurs coordonnées professionnelles ou leur code d'utilisateur.

#### Consignes à l'intention des communicateurs et communicatrices

Des consignes particulières sont en vigueur pour les gestionnaires médias sociaux des facultés et des services. Le Bureau des communications et des relations publiques se chargera de les informer sous peu des directives à suivre pour pouvoir reprendre leurs publications sur TikTok de façon sécuritaire.

À noter : l'interdiction d'utilisation de l'application WeChat est toujours en vigueur.

Vous avez des questions? N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe des Technologies de l'information.